



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet : Marchés  
de travaux pour  
l'extension et la  
mise aux normes  
de l'école Joliot  
Curie-  
Autorisation  
accordée à  
Monsieur le Maire  
de les signer**

## DELIBERATION N° 2

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 24 mai 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.DARRIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA -B.GERY - A.VALETTE - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - C.MARTIN - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Secrétaire de séance : E.DEITIEUX

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle le projet d'extension et de mise aux normes de l'école Joliot Curie.

Pour ce faire, une consultation a été organisée selon la procédure adaptée ouverte (article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique). Un avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site « demat-ampa.fr » le 15 mars 2022 et dans le « Sud-Ouest » du 16 mars 2022.

A l'issue de la consultation, après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre (P. Gouanère, Architecte.) il ressort qu'au vu des critères de jugement des offres, les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot n° 1 « Démolition- gros Œuvre-Enduits » : Entreprise OYHAMBURU pour un montant de 163 502,30 € HT soit 196 202,76 € TTC ;

Lot n° 2 « charpente-couverture-zinguerie » : Entreprise GARAT pour un montant de 55 578,09 € HT soit 66 693,71 € TTC ;

Lot n° 3 « menuiseries extérieures » : LABASTERE pour un montant de 54 764 € HT soit 65 716,80 € TTC ;

Lot n° 4 « plâtrerie faux plafond » : Sud Atlantic Plâtrerie pour un montant de 47 054,74 € HT soit 56 465,69 € TTC ;

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
Le  
Et de sa publication  
Le  
Le Maire,*

- Lot n° 5 « menuiseries intérieures » : Entreprise 29 827,35 € HT soit 35 792,82 € TTC ;
- Lot n° 6 « carrelage faïence » : Entreprise OYHANBURU pour un montant de 21 921,59 € HT soit 26 305,91 € TTC ;
- Lot n° 7 « sols souples » : Entreprise ATLANTIC REVETEMENTS pour un montant de 11 000 € HT soit 13 200 € TTC ;
- Lot n° 8 « peinture » : Entreprise ATLANTIC REVETEMENTS pour un montant de 17 132,30 € HT soit 20 558,76 € TTC ;
- Lot n° 9 « plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation » : Entreprise BOBION JOANIN pour un montant de 168 000 € HT soit 201 600 TTC ;
- Lot n° 10 « électricité, courants forts et faibles » : Entreprise SUDELEC pour un montant de 39 280,13 € HT soit 47 136,16 € TTC ;
- Lot n° 11 « VRD » : Entreprise EXEDRA pour un montant de 83 330 € HT soit 99 996 € TTC ;
- Lot n° 12 « serrurerie » : Entreprise LOPITZ HABITAT pour un montant de 31 161,64 € HT soit 37 393,97 € TTC ;
- Lot n° 13 « étanchéité » : Entreprise SAE pour un montant de 5 707 € HT soit 6 848,40 € TTC ;
- Lot n° 14 « nettoyage de livraison » : Entreprise WILAU pour un montant de 2 328,47 € HT soit 2 797,16 € TTC ;
- Lot n° 15 « désamiantage » : PROMPT Désamiantage pour un montant de 9 945,04 € HT soit 11 934,05 € TTC.

Le coût total des marchés de travaux précités s'élève à 740 532 ,65 € HT soit 888 639,18 € TTC. Pour rappel, le coût total de l'opération (dont maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, actualisation de prix comprise...) s'élève à 1 000 257, 27 € TTC.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré

**Attribue** les marchés de travaux aux entreprises selon les conditions financières précitées ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec les représentants des entreprises citées ci-dessus ;

**Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 31 mai 2022  
Le Maire,

